
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A SAINT-GORGON - LE 26 OCTOBRE 2015**

Présents : Tous les membres du Conseil communautaire, à l'exception de Mme BILLEREY qui est excusée.

M. J-Claude MAIRE remplace M. G. DORNIER

I – ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : DOSSIER & PROJET

Pour débiter, Mme JOLIOT informe l'Assemblée du dépôt d'un Dossier d'un Demande de Subvention auprès du Conseil général et l'Agence de l'Eau, concernant la mise en conformité du Dispositif d'Assainissement du secteur Val saugeais. Celui-ci est l'aboutissement de l'étude confiée au Cabinet VERDI et dont la restitution a été présentée aux maires concernés le 05 octobre dernier. Ce dernier est validé par les élus présents, moins les 3 voix des élus de Arçon.

Ce projet pluriannuel est ainsi estimé à 3 480 000 € et s'articule ainsi :

- Reprise partielle du réseau de transport entre Montbenoit et Ville-du-Pont – Coût : 600 000.00 €
- Construction d'une S.T.E.P. complémentaire de 3 000 EH Ville-du-Pont – Coût : 2 880 000 €

A ce propos, M. Alain GIRARDET fait part de son courroux et s'étonne du déroulement de la Réflexion. Associé dans un premier temps à la démarche pour étudier un scénario avec l'intégration de Arçon au dispositif, il regrette de ne pas avoir été convié par la suite aux réunions suivantes.

► Un second point concerne **le bilan d'exploitation des S.T.E.P**

Ces dernières font l'objet d'une comptabilité analytique et présentent les résultats suivants :

Données 2014	STEP VDPONT	STEP OUHANS	STEP GILLEY
Dépenses	137 411.07 €	40 245.02 €	76 793.17 €
Recettes	143 415.43 €	40 511.15 €	78 653.34 €
Résultat	+ 6 004.36 €	+ 266.13 €	+ 1 860.17 €
Prix au M3	0.98 € HT	0.90 € HT	0.60 € HT
Part Fixe	50 € HT	45 € HT	50 € HT
Nbre Foyers dom	705 Parts fixes	345 Parts fixes	602 Parts fixes

► Le troisième point abordé concerne **l'adaptation du Règlement d'Assainissement**. En effet, un document initial qui fixe les conditions et modalités auxquels est soumis le déversement des Eaux usées dans les réseaux publics d'Assainissement, a été remis aux mairies il y a plus de 10 ans et il convient de procéder à diverses adaptations. Ce dernier s'avère en effet incomplet et nécessite des précisions, quant à la facturation aux propriétaires, les hypothèses de « proratisation » des parts fixes et les facturations forfaitaires, en cas de citernes et autres sources d'alimentations

Enfin, est évoqué le Dossier de la Station d'Épuration de Arc-sous-Cicon, qui présente une Non-Conformité, du fait du non-traitement du Phosphore. S'agissant

d'un Ouvrage de plus de 30 ans, toute la problématique est de savoir si ce dernier est encore pérenne. Une étude sur l'Ouvrage sera engagée, en complément de l'Etude-Diagnostic de réseaux menée à bien par la commune à l'Automne.

Pour terminer, plusieurs élus s'interrogent quant à la possibilité de réviser le Zonage d'Assainissement tel que validé en 1999, dont la définition ne correspond plus aux exigences en terme de Documents d'Urbanisme. Une suite favorable est réservée à cette proposition, sous réserve d'être en mesure de la prendre au titre des compétences communautaires : Aménagement de l'Espace ou Assainissement

II – POINT SUR LA LOI NOTRe ET LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la récente réunion de la Commission départementale du 04 octobre 2015 et des délais coercitifs, puisque le Schéma devra être arrêté par le Préfet le 31 mars 2016 au plus tard.

Certes, notre Communauté de communes n'est pas impactée du fait de la Loi et par les fusions d'E.P.C.I., car située en Zone Montagne. Néanmoins, l'organisation territoriale sera fondamentalement modifiée dans le Département du Doubs.

Cependant, un point s'avère litigieux à la lecture du document, avec la proposition de fusion des Syndicats intercommunaux scolaires sur le territoire de notre Communauté.

A ce propos, Mme JOLIOT déplore un manque de conciliation, puisqu'aucune commune n'a été informée en amont. Un débat s'engage par la suite et met en évidence une réelle disparité dans les situations, l'hétérogénéité géographique ...

Pour conclure, il est convenu de ne pas adhérer à une telle proposition et de réunir les maires concernés pour définir une position commune et motivée. Dans un premier temps, la Communauté de Communes s'oppose à la prise de compétence « scolaire », moins une voix : pour.

Pour conclure, M. Alain MARGUET prend la parole pour exposer ses inquiétudes quant à l'avenir, s'agissant de la pérennité des aides du Conseil départemental aux Territoires

III – ETAT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

► Point sur l'Etude : Recherche d'une nouvelle Ressource en Eau

Mme JOLIOT informe l'Assemblée de la mission confiée au Cabinet ICF, articulée à partir d'une 1^o phase, réalisée sur 6 mois : Etude de Reconnaissance et caractérisation des 4 Sources reconnues : Pont du Diable, Remonot, Grotte du Trésor et Sombremont (Entreroches) proposées pour un montant de 8 300 € H.T.

► **Travaux Parking Site nordique : la Perdrix** : M. J-C MAIRE informe l'Assemblée que les travaux sont en cours d'achèvement. La contribution de la Communauté s'élève à 20 000 € H.T. au titre de sa compétence « Activités nordiques »

IV – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

► **Permanences Relais Petite-Enfance Année 2016** : Mme JOLIOT informe l'Assemblée qu'en prolongement de la réunion du 07 juillet dernier. Le Relais propose de mettre en place des Permanences locales, à titre d'expérimentation. Ainsi, le site de Gilley est proposé, dans la mesure où il est relativement excentré et qu'il offre une alternative pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se rendre à Pontarlier. Les membres de l'Assemblée valident le principe pour une année, avec reconduction si l'expérience s'avère concluante.

Mme Béatrice PRETRE est désignée, en qualité de référente de la C.C.C.M. au Comité de Pilotage

► **Mutualisation Engin de Damage avec le Val de Morteau** : M. Gilbert MARGUET informe l'Assemblée des contacts pris avec le Val de Morteau. En effet, les sites nordiques de Gilley et de la Motte sont limitrophes et ne disposent plus de Dameur plus de matériel en état.

Après concertation et dans une logique de réduction des dépenses, la Communauté de Communes du Val de Morteau procédera à l'acquisition du matériel, avec un cofinancement de 20 000 € (10 000 € : Fonds de Concours / 10 000 € de contribution de la Commune de Gilley)

Une convention de mise à disposition au profit du Site nordique sera ensuite établie pour définir les droits et obligations des parties.

► **Programmation D.E.T.R.** : Mme la Président expose brièvement aux élus les règles mises en place par la Commission D.E.T.R. et rappelle qu'un financement de 9 000 000 Euros est disponible, avec un taux de subvention de 30 %. Désormais, l'ensemble des Dossiers déposés sont programmés et réalisés, ce qui évite les reliquats et reconduction d'office.

Pour conclure, Mme JOLIOT souhaite apporter des informations complémentaires, concernant les modalités financières du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs. Le principe d'une contribution financière à hauteur de 2.50 € sur 5 ans est ainsi proposé ; ce qui permettra de disposer d'une certaine trésorerie.

M. Gilbert MARGUET déplore une nouvelle fois, l'opacité dont il a été fait preuve dans le cadre de la Programmation du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (dont le détail figure en annexe, pour la 1/2 de la période)

Pour terminer, M. SALOMON informe l'Assemblée d'une demande de Fonds de Concours, concernant la réfection d'un Chemin.

M. MAGNIN-FEYSOT souhaite savoir si la communauté entend renouveler son aide à destination des communes qui bénéficient d'une analyse financière avec le cabinet ANALIS. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion.

M. AL GIRARDET s'étonne pour sa part, d'avoir eu connaissance indirectement de personnel administratif sur une base de 16 heures, volume horaire qui l'interroge

Avant de mettre un terme la réunion, M. J.L. FELDER souhaite aborder la question de l'accueil de migrants issus du Moyen-Orient et interroge les autres communes, si elles ont déjà évoquées la question. Le sujet ne semble susciter que peu d'intérêt.



la prochaine réunion du Conseil communautaire se déroulera :

lundi 07 décembre à la Mairie de Ville-du-Pont